

**Site du Chemin des Moutons ¹:
Présentation d' un projet de jardin écologique, pédagogique et social
Plate-forme « Laerbeek aux abois »**

Bruxelles
24/11/2007

¹ A savoir les terrains situés à Jette entre le Chemin des Moutons, la rue de Releghem et le Bois du Laerbeek, verger inclus.

Sommaire

1. Légitimation
 - 1.1. Laerbeek aux abois
 - 1.1.1. La plate-forme
 - 1.1.2. Les actions
 - 1.2. Implications et engagement de la VUB
 - 1.2.1. La Charte universitaire Copernicus
 - 1.2.2. Le projet « Ancien verger à hautes tiges » et « Jardins populaires »
 - 1.2.3. Evaluation appropriée (Aeolus)
 - 1.3. Responsabilités générales en matière d'environnement
2. Les lignes de force du projet
 - 2.1. Les potagers
 - 2.2. Le verger à hautes tiges
 - 2.3. Les vestiges historiques : chemin des Moutons et rue de Releghem
 - 2.4. L'espace de récréation (« speelbos »)
 - 2.5. Le Bois du Laerbeek et sa lisière
 - 2.6. Le champ
3. Requête

1. Légitimation

1.1. Laerbeek aux abois/LaarbeekbOOs

1.1.1. La plate-forme

La plate-forme présente un large éventail d'associations concernées soit d'un point de vue thématique (protection de la nature et de l'environnement, patrimoine), soit en raison de leur ancrage local. Les associations suivantes font partie de la plate-forme :

Atalanta, Natuurwerkgroep VUB, Brussel Natuur/Bruxelles Nature, Brusselse Raad voor Leefmilieu (BRAL), Ca passe par ma commune Jette, Comac VUB, Commission de l'Environnement de Bruxelles-Ouest asbl (CEBO), Curieus Jette, Denk- en Actiegroep Duurzame Ontwikkeling VUB (DADO), Fietsersbond Jette, Graafschap Jette/Comté de Jette, Groen! Ecolo Jette, Inter-Environnement Bruxelles (IEB), Jeugdbond voor Natuur en Milieu (JNM), Le Clos des Moutons/Schapengarde, Le début des Haricots, Natuurpunt, Oeuvre Royale du Coin de terre/Hoekje Grond, SP.A Jette, Trage wegen vzw, Vereniging voor Ecologische Leef- en Teeltwijze (VELT), Werkgroep voor een Rechtvaardige en Verantwoorde Landbouw (WERVEL)

1.1.2. Les actions

L'action du 28 octobre 2007 et la pétition lancée dans ce cadre ont prouvé qu'il existe une base étendue pour soutenir nos avis et notre vision de l'aménagement futur du site.

La pétition a déjà recueilli ² un nombre élevé de signatures :

- La pétition « physique » (signatures rassemblées dans les magasins, les institutions publiques, durant la journée de l'action) : 1677 signatures
- La pétition via internet <http://www.ipetitions.com/petition/LaarbeekbOOs> : 1936 signatures dont 735 émanant des étudiants, du personnel académique et des professeurs de la VUB ou de l'UZ.

Soit au total plus de 3.600 signatures.

1.2. Implications et engagement de la VUB

1.2.1. La Charte universitaire Copernicus

La VUB a signé la Charte Copernicus qui a pour objectif de promouvoir des projets de développement durable. Dans ce programme comportant dix engagements, nous référons aux points 1 (l'engagement institutionnel), 4 (programmes d'éducation à l'environnement) et 8 (partenariat) pour approcher cette institution en tant qu'interlocuteur.

² Situation au 23/11/2007

1.2.2. Le projet « Ancien verger à hautes tiges » et « Jardins populaires »

Au sein de la VUB, des plans ont déjà été élaborés en vue d'une occupation du site correspondant aux propositions que nous décrivons ci-dessous³. Plusieurs de ces propositions ont été développées en profondeur dans la note du coordinateur en matière d'environnement, Dimitri Devuyst, « Project Oude Hoogstamboomgaard en Volkstuintjes op de campus Jette van de VUB : een site voor praktijkgerichte duurzame ontwikkeling ».⁴

1.2.3. Evaluation appropriée (Aeolus)

Le résumé de l'analyse des incidences de l'évaluation appropriée concernant la construction des terrains de football et de l'infrastructure annexe sur le site du « Chemin des moutons » (30/10/2007) mentionne 14 effets négatifs et 7 effets positifs. Pourtant, à la lecture du texte, l'impression dominante est que la construction n'aurait que peu ou pas d'impact. Ceci se base sur le chiffre 0 (= aucun impact) qui figure fréquemment dans le tableau et qui obtient un score élevé. Ce chiffre remet en question le but final du rapport.

Dans le contexte actuel de pression sur la nature esquissé ci-dessus, la question qui se pose n'est pas tant d'examiner quels projets n'auront PAS d'impact sur la nature, mais bien quels projets pourront EFFECTIVEMENT avoir un impact positif.

Le rapport contient beaucoup de notions et de données qui peuvent appuyer un plan de développement de la nature. Le point de départ de notre projet d'éco-jardin est l'accroissement des espèces et de leur habitat – en combinaison avec le maintien et la gestion éco-pédagogique des potagers– et pas le *statu quo*.

L'évaluation appropriée constitue un cadre intéressant pour la concrétisation du présent projet.

1.3. Responsabilités générales en matière d'environnement

Des rapports internationaux, nationaux et régionaux délivrent tous un message fondamental : la nature est mise à l'encan et toutes les composantes de la société doivent assumer leur responsabilité. Trois publications récentes aux trois niveaux précités en témoignent :

- 1) Les conclusions principales du quatrième Rapport sur l'Environnement des Nations Unies : « *Vingt ans après le rapport Brundtland qui fait autorité en la matière, aucune tendance favorable ne se dessine pour les questions environnementales préoccupantes* ». Plus particulièrement pour l'aspect « *protection de la nature* », nous y lisons qu'à peu près toutes les espèces connues de plantes et d'animaux régressent ou disparaissent suite à la pression de l'homme sur la planète.
- 2) Le « Natuurrapport 2007 » de l' INBO met à nouveau en garde contre la perte de la biodiversité et la fragmentation des habitats et demande de se focaliser d'urgence sur notre utilisation de l'espace.
- 3) Un nouvel « Atlas des oiseaux nicheurs » de Bruxelles est paru récemment. Les résultats ne sont pas encourageants : *12 espèces qui nichaient encore au cours de la période 1989-1991 ont disparu ou sont menacées de disparition.*

³ 15/10/2003, 'Gazet van Jette': 'Een uniek natuurproject in Jette'.

⁴ <http://www.vub.ac.be/MICO/downloads/Oudehoogstamboom.pdf>

2. Les lignes de force du projet

Cette proposition offre un cadre permettant à différents acteurs de collaborer à la réalisation d'un projet de jardin écologique, pédagogique et social sur le site.

Au sein de la VUB existent beaucoup d'expertises auxquelles on peut s'adresser.

L'étude de Dimitri Devuyt fournit des idées très intéressantes et des associations comme Atalanta et Dado se déclarent prêtes à faire les efforts nécessaires pour mener ce projet en bonne voie. Le projet bénéficie également du soutien d'associations spécialisées en matière de nature et d'écologie comme « VELT » (association-sœur de Nature et Progrès), qui coordonne actuellement dans le Limbourg deux projets d' éco-jardins réussis, Natuurpunt (association-sœur de Natagora) et JNM qui sont aussi parties prenantes pour le projet visé.

La présente proposition veut offrir une vue d'ensemble directrice qui réponde aux nécessités d'un changement de comportement écologique, de préservation de la nature, de souveraineté en matière alimentaire, de cohésion sociale (entre communautés et générations) et de récréation. C'est un concept qui s'adresse à la vie urbaine du 21ème siècle et qui veut donner une réponse à des phénomènes comme la perte de biodiversité, le vieillissement des populations, la pauvreté et le morcellement continu des entités urbaines, en particulier les espaces libres, en Région de Bruxelles-Capitale.

Notre proposition part des éléments spatiaux présents interagissant de manière telle que les potentialités écologiques, pédagogiques et socio-culturelles du site soient utilisées. Nous distinguons les éléments suivants :

2.1. Les potagers

Concrètement, il y a actuellement 134 potagers dont l'historique remonte à la seconde guerre mondiale. Une étude parue récemment à l'Université de Gand étaye un grand nombre de nos arguments. Nous y avons relevé les arguments suivants en faveur de la conservation de ces potagers :

- En terme d'utilisation et de vécu, les potagers peuvent être considérés comme une « fonction d' espace libre » avec une valeur sociale élevée ⁵.
- L' expérience pratique en Région de Bruxelles-Capitale montre que l'intégration d'un ensemble de potagers dans une entité verte plus grande augmente le nombre d'utilisateurs, élargit le public et que la présence des visiteurs se répartit de façon plus équilibrée tout au long de la journée permettant un plus grand contrôle social ⁶.
- La valeur sociale précitée est comparée dans l'étude par rapport à un terrain de football sur la même superficie et souligne un certain nombre de points en faveur du potager ⁷ :
 - davantage d'utilisateurs
 - des activités plus diversifiées
 - une meilleure accessibilité
 - un contrôle social plus grand
 - un entretien pris en charge par les utilisateurs
 - une grande alternance de composantes dans la végétation
 - une possibilité d'imbrication spatiale comportant davantage d'éléments structurants à petite échelle⁸

⁵ Toestandsbeschrijving van de volkstuinten in Vlaanderen vanuit een sociologische en ruimtelijke benadering, Universiteit van Gent, Afdeling Mobiliteit en Ruimtelijke Planning, Eindrapport p. 14 et p. 40

⁶ idem

⁷ idem, p. 16 et 17

- Le potager pourrait aussi constituer un instrument d'émancipation économique⁹
- Les potagers ont un intérêt biologique potentiellement plus élevé¹⁰
-

Les colons et leurs représentants regroupés dans « Le Clos des Moutons » veulent participer à un projet écologique qui dépasse le souci du petit jardin personnel. Leur volonté d'ouvrir les sentiers principaux aux promeneurs agrandira le réseau de promenades dans ce site. Les colons veulent aussi participer à un processus pédagogique leur permettant de transférer leur connaissance pratique aux générations suivantes.

Enfin, relevons un chiffre remarquable : le tableau 12 de l'étude précitée contient des chiffres indicatifs de superficie pour des potagers, en fonction de la taille des zones d'habitat. Pour une commune comme Jette (43.564 habitants¹¹), l'extrapolation de ces chiffres donne une superficie nécessaire de 17,4 ha !

2.2. Le verger à hautes tiges

Le JNM (fédération de jeunes pour la nature et l'environnement), et le FOS (fédération de scouts) ont déposé en avril 2007 un projet « Go-4-Nature ».¹² L'intitulé « Longue vie à notre verger » témoigne déjà du dynamisme qui caractérise l'équipe. Les objectifs formulés sont entièrement conformes à la vision que nous développons ici. Entre-temps, le projet a été approuvé et subsidié (2000 €).

2.3. Les vestiges historiques : chemin des Moutons et rue de Relegem

Nous nous référons ici à l'argumentation que le cercle d'histoire local « Comté de Jette » a mis à notre disposition¹³. Leur souci pour la conservation de cet héritage mérite un approfondissement ultérieur.

Nous nous appuyons également sur « L'atlas du sous-sol archéologique de la Région de Bruxelles » qui renseigne un certain nombre de lieux où le sous-sol est mieux préservé qu'ailleurs¹⁴. Le chemin des Moutons est repris ici en tant que « zone potentiellement intéressante à fouiller ».

⁸ idem, p. 17

⁹ idem, p. 17

¹⁰ idem, p. 19 et 40

¹¹ www.stabel.fgov.be, Population réelle par commune le 1/1/2007

¹² Jeugdbond voor Natuur en Milieu vzw, FOS 'De Faunaten', Vrije Universiteit Brussel: 'Lang leve de boomgaard'. Een Go-4-nature-project, avril 2007

¹³ Comté de Jette, Projet d'aménagement de la Rue de Relegem et du Chemin des moutons à Jette

¹⁴ Atlas van de archeologische ondergrond van het gewest Brussel (NL) - 5. Jette
Cabuy Yves (red.), Brussel, Ministerie van het Brussels Gewest, 1994

2.4 L'espace de récréation (« speelbos »)

Il s'agit ici des terrains situés entre le chemin des Moutons et le Ring R0. Ils ne sont pas la propriété de la VUB et ne se trouvent pas en Région de Bruxelles-Capitale mais en Région flamande.

Nous osons néanmoins souligner leur valeur en tant qu'« espace de récréation » dans notre plan général. Indépendamment de la plus-value récréative directe (écoles, mouvements de jeunesse et jeunes non-organisés), ils peuvent décharger le Bois du Laerbeek d'une forte pression récréative. Tant de la part de Bruxelles Environnement (ex. IBGE) que de la commune de Wemmel, existe une volonté de réaliser ce projet. La réalisation pratique de cette zone pourrait s'intégrer aux principes écologiques, pédagogiques et sociaux sur lesquels la présente proposition se fonde.

2.5. Le Bois du Laerbeek et sa lisière

La valeur du Bois du Laerbeek - zone spéciale de conservation Natura 2000 reconnue par l'Union européenne – est bien connue et est appréciée par de nombreux promeneurs et amateurs de nature.

Dans le cadre de notre vision alternative, nous attirons l'attention sur l'espace libre limitrophe du Bois et qui offre un nombre de possibilités particulières :

- Les lisières forestières possèdent une dynamique élevée. De façon optimale, elles doivent avoir une largeur correspondant à la hauteur des plus grands arbres. Pour le hêtre, cela peut varier de 30 à 40 m.
- Idéalement, cette végétation de lisière évolue graduellement à partir d'un tapis de plantes herbacées maintenues rases, jusqu'aux arbres matures en passant par différents stades de friche et de zone arbustive.
- Les lisières forestières remplissent différentes fonctions. En premier lieu, elles forment une niche écologique pour diverses espèces typiques : des insectes, des reptiles, des oiseaux et des petits mammifères. En plus, elles jouent un rôle important comme brise-vent. Les lisières forestières servent enfin de zone tampon pour le bruit environnant, et épurent l'air en recueillant les poussières fines. La fragmentation de cette zone diminue beaucoup ses fonctions positives.

2.6 Le champ

Nous avons ici affaire à un espace recelant beaucoup de potentialités. Nous pensons aux possibilités suivantes (cette énumération n'est bien entendu pas exhaustive) :

- On y peut créer des types de biotopes qui ne sont pas présents dans le Bois du Laerbeek, à savoir un espace libre qui peut être envahi de friches, à leur tour favorables à la microfaune (papillons, coléoptères, criquets et sauterelles).
- Un point d'information présentant des exemples de gestion écologique d'un potager, panneau d'information sur l'entièreté du Parc Roi Baudouin et l'intérêt historique du Chemin des moutons en particulier.
- Un agrandissement partiel du verger à hautes tiges (intérêt pour chouette chevêche, lérot, grives et merle).
- En collaboration avec les apiculteurs : des ruches pour les abeilles
- Un sentier d'éducation à la nature et à l'environnement
- Un projet pédagogique ou thérapeutique pour les patients (en psychiatrie) de l'UZ, etc.
- Des jardins pour la recherche scientifique

- Dans l'étude précitée relative aux potagers, une analyse-SWOT énumère un certain nombre de recommandations. Un « Jardin scolaire » pourrait être utilisé pour des cours pratiques de biologie et pour des activités postsecondaires¹⁵.

¹⁵ Op. cit. p. 42, aanbevelingen uit de SWOT-analyse

3. Requête

Considérant l'élaboration par la VUB d'un *masterplan* destiné à la planification de ses terrains sur le campus de Jette pour une période de 15 à 25 ans,

Considérant que les plans actuels de construction d'un complexe footballistique sur une grande partie des terrains libres du campus encore disponibles (env. 4,1 ha) constitueraient une lourde option sur ce *masterplan*,

Considérant que tant de la part des associations locales et de plusieurs organisations concernées par cette problématique que de la part d'étudiants et de membres du personnel de la VUB, des objections fondamentales ont été exprimées sur ces plans de construction d'un complexe footballistique,

Considérant la volonté tant de la part des associations locales que de nombreuses organisations concernées par cette problématique que de la part d'étudiants et de membres du personnel de la VUB, de soutenir et de concrétiser le présent projet de jardin écologique, pédagogique et social sur le site du Chemin des moutons,

Considérant l'impact social de ces plans de construction d'un complexe footballistique sur les jardins populaires ,

Considérant l'impact écologique de ces plans de construction d'un complexe footballistique sur l'écosystème global du bois du Laerbeek et sur la zone tampon de protection,

Considérant les rapports alarmants sur la situation actuelle et future de l'environnement et de la nature en général et de la biodiversité en particulier,

Considérant l'existence d'une vision portant sur une occupation alternative du site tenant compte des objections présentées ci-dessus,

Considérant que cette vision concorde parfaitement avec la Charte Copernicus signée par la VUB,

Les organisations signataires demandent au Conseil d'administration de la Vrije Universiteit Brussel et aux autorités de soutien d'examiner en profondeur le projet décrit ci-dessus et de l'intégrer dans le *masterplan* en élaboration,

Les organisations signataires demandent à la Commune de Jette d'examiner en profondeur le projet décrit ci-dessus et de l'intégrer dans le Plan Particulier d'Affectation du Sol en élaboration.

Bruxelles, le 24 novembre 2007

Les associations signataires:

Atalanta, Natuurwerkgroep VUB
Brussel Natuur/Bruxelles Nature
Brusselse Raad voor Leefmilieu (BRAL)
Ca passe par ma commune Jette
Comac VUB
Commission de l'Environnement de Bruxelles-Ouest asbl (CEBO)
Curieus Jette
Denk- en Actiegroep Duurzame Ontwikkeling VUB (DADO)
Fietzersbond Jette
Graafschap Jette/Comté de Jette
Groen! Ecolo Jette
Inter-Environnement Bruxelles (IEB)
Jeugdbond voor Natuur en Milieu (JNM)
Le Clos des Moutons/Schapengarde
Le début des Haricots
Natuurpunt
Oeuvre Royale du Coin de terre/Hoekje Grond
SP.A Jette
Trage wegen vzw
Vereniging voor Ecologische Leef- en Teeltwijze (VELT)
Werkgroep voor een Rechtvaardige en Verantwoorde Landbouw (WERVEL)